

Hommage à Jean Massot

Société de législation comparée

27 septembre 2019

par Bernard Stirn, président de section au Conseil d'Etat, membre de l'Institut

Il m'est d'autant plus agréable d'ouvrir ce moment d'hommage au président Jean Massot que mes premiers souvenirs au Conseil d'Etat sont marqués par son travail et par sa personnalité. Jean Massot était en effet, avec Renaud Denoix de Saint Marc, commissaire du gouvernement à la 4^{ème} sous-section, présidée par le président Gazier, lorsque le 1^{er} juin 1976, je fis mes premiers pas d'auditeur au Conseil d'Etat. Le président et les commissaires du gouvernement de la sous-section d'affectation sont, pour un jeune auditeur, ceux auprès desquels le métier se découvre et s'apprend. Encore aujourd'hui, je suis conscient de la chance que j'ai eue il y a une peu plus de quarante-trois ans-durée que j'ai du mal à mesurer tant ces moments me paraissent en vérité proches.

Avec Jean Massot, les contacts étaient d'autant plus réguliers qu'il travaillait salle Napoléon, tout près de la place qui venait d'être affectée dans cette même salle. Des souvenirs de Rennes, ville natale de Jean Massot, ville de mon enfance, créaient entre nous un lien de mémoire familial et personnel. Toujours disponible – comme Bruno Genevois, installé non loin de là dans la même salle - pour répondre aux questions des débutants, Jean Massot était, plus encore qu'un guide très sûr dans les arcanes du contentieux, un exemple de sérénité dans le travail, de solidité dans la réflexion, de clarté dans l'expression. Il aidait à comprendre le métier et à partager les valeurs du Conseil d'Etat. Il montrait comment l'étude individuelle des dossiers se combine avec la réflexion collective, comment la rigueur du raisonnement fait sa place à l'équité des solutions, comment l'application de la jurisprudence ouvre la voie à d'incessantes évolutions. Une certaine réserve propre à notre maison fait que je n'ai jamais eu l'occasion de remercier expressément Jean Massot pour tout ce que lui dois. Je suis heureux que l'occasion de le faire m'en soit aujourd'hui donnée. Si le commissaire du gouvernement a pris le nom de rapporteur public, si les sous-sections sont devenues des chambres, les rouages essentiels du Conseil d'Etat demeurent tels qu'avec de nombreux collègues, Jean Massot les a illustrés et incarnés. Il a fortement contribué à en transmettre l'esprit et les valeurs.

Les grandes qualités de Jean Massot se sont épanouies à l'intérieur comme à l'extérieur du Conseil d'Etat.

A l'intérieur, après deux passages au pupitre, de 1976 à 1981 puis de 1985 à 1988, Jean Massot a présidé la quatrième sous-section - celle où nous nous étions rencontrés - pendant huit années, de 1988 à 1996, puis la section des finances durant cinq ans, de 1996 à 2001, avant de rejoindre - comme je le fais aujourd'hui moi-même - la section de l'intérieur pour ses dernières années d'activité au Conseil.

A l'extérieur du Conseil d'Etat, Jean Massot a exercé des responsabilités aussi importantes que diversifiées, en particulier celles de directeur administratif et financier du Centre nationale d'études spatiales, de directeur des études à l'Institut international d'administration publique, de directeur de la population et des migrations au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, de directeur du cabinet du Garde des sceaux. Il a présidé le Tribunal administratif de l'Organisation de coopération et de développement économique et la Commission de recours des réfugiés. Il a siégé à la Commission nationale de l'informatique et des libertés et à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Un spectre large se retrouve dans les nombreux livres publiés par Jean Massot. Au travers de titres familiers à de nombreux collègues, deux dominantes apparaissent : le Conseil d'Etat et le contentieux d'un côté, le droit constitutionnel et la vie politique d'un autre côté. Sur le premier registre citons en particulier deux livres rédigés en collaboration avec des collègues l'ouvrage sur le Conseil d'Etat de l'an VIII à nos jours et le livre de référence que constitue le Conseil d'Etat, juge de cassation. Sur le second, Jean Massot a écrit seul des livres d'analyse et de réflexion sur la Vème République, traitant du Président de la République et du chef du gouvernement. L'Arbitre et le capitaine, Alternance et cohabitation sous la Vème République, le chef de l'Etat, chef des armées sont des classiques de la pensée politique sur la période contemporaine.

Intéressé par le monde, Jean Massot est un grand amateur de voyages. Il compte de nombreux amis à l'étranger. Avec son épouse Brigitte, il a facilité à beaucoup de collègues plus sédentaires la découverte d'autres pays et réalisé une œuvre photographique qui mérite d'être mentionnée à côté de ses livres. Le dynamisme et l'amitié de Jean et Brigitte Massot, en particulier durant les voyages organisés par l'Association des membres du Conseil d'Etat auxquels ils sont assidus, font partie des beaux souvenirs que partagent de très nombreux membres du Conseil d'Etat.

Son ouverture au monde et son intérêt pour les questions constitutionnelles et la vie politique destinaient tout naturellement Jean Massot à rejoindre la Société de législation comparée, pour y présider la section de droit constitutionnel. Son investissement personnel a donné à cette section un rayonnement exceptionnel. Cet après-midi permet de rendre un juste hommage à l'apport de Jean Massot au développement, auquel nous sommes tous attachés, du droit comparé et de la connaissance des systèmes juridiques et politiques des autres pays. Dans un univers mondialisé, mais aussi fracturé, la compréhension réciproque est plus que jamais nécessaire. Sous la présidence désormais du professeur Aurélien Antoine, la section continuera, comme l'ensemble de la Société de législation comparée, à œuvrer dans ce sens avec détermination, compétence et efficacité. Mais elle n'oubliera pas ce qu'elle doit au président Jean Massot.